CAPD du 30 juin 2016

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Une fois encore, le SE-UNSA regrette que cette CAPD concernant la phase d'ajustement se déroule si tardivement. Cela ne laisse que peu de temps aux collègues nommés pour contacter les écoles dans lesquelles ils sont affectés et rencontrer les équipes.

Il fallait inclure à la phase d'ajustements les postes ouverts ou dont la fermeture est annulée depuis le CDEN mais la carte scolaire aurait pu être terminée plus tôt cette année et permettre ainsi cette publication. Le SE-UNSA demande que soit communiquée la liste COMPLETE de l'ensemble des postes, créés ou retirés, pour des classes ou non, en prévision de la rentrée 2016 en prenant en compte les décisions de mars et de juin.

Le SE-UNSA ne doute que la composition des postes fractionnées, à construire après le mouvement principal, soit un véritable casse-tête car il prend en compte les paramètres des collègues et de leur service (temps partiels) et ceux des écoles.

C'est pourquoi les délégués du personnel avaient proposé une aide que vous avez refusée.

Nous déplorons ne pas avoir eu accès à la liste de postes en amont, ce qui aurait sans doute évité les ajouts ou suppressions de postes ou de fractions pendant l'ouverture du serveur. A ce jour des fractions manquent encore. Nous avons dénoncé cette difficulté l'année dernière et nous nous retrouvons dans la même situation, pire encore.

Le SE-UNSA a demandé les documents de travail à plusieurs reprises, et déplorent qu'ils nous soient parvenus seulement ce mercredi après-midi, soit la veille de la CAPD. Beaucoup trop tard pour que nous puissions faire les vérifications et contrôles qui relèvent de notre rôle de délégués du personnel.

En ce qui concerne les appels à candidature en juin sur 70 postes vacants, le SE-UNSA conteste la précipitation et le manque de temps pour répondre. Trois jours seulement pour faire acte de candidature. D'autre part, de nombreuses difficultés sont à signaler : les postes de direction excluent les non titulaires de la liste d'aptitude alors qu'ils étaient ouverts à tous à la première phase du mouvement. Qui pourra postuler sur les directions qui vont peut-être se libérer aujourd'hui ? Quand ? Comment ? Les candidats aux postes particuliers ou à diplôme, reçus en commission, n'ont pu inscrire ce vœu en 1ère position puisqu'il ne figurait pas dans la liste des postes. Ils ont été convoqués mais pas toujours remplacés dans leur classe ce jour-là, ils n'ont pas eu de réponse de la commission, ne sachant pas comment faire leurs vœux complémentaires.

Les réponses aux demandes de disponibilité, de détachement, d'Ineat ou d'exeat sont également tardives. Nous espérons qu'elles seront en majorité positives.
Le SE-UNSA espère ainsi qu'un maximum de collègues sauront ce soir où ils seront à la rentrée prochaine.

A propos des changements de département, vous nous avez fourni la liste des candidats à un ineat ou à un exeat, puis la liste des ineat et exeat accordés. Les arrivants dans notre département ne connaîtront cet accord que ce jour. Nous devons donc les affecter. Les collègues qui nous quittent libèrent leur poste. Ils doivent être attribués. Jusqu'à quelle date d'autres accords peuvent il être donnés ?
Il faudrait donc changer l'ordre des sujets à évoquer aujourd'hui afin de donner éventuellement un poste aux personnes sans affectation.
De très nombreux collègues nous ont transmis leur fiche de suivi dans lesquelles ils font part de leur situation individuelle à prendre en compte pour cette phase d'ajustements, surtout s'ils restent à nommer manuellement. En effet, plus de 320 collègues participent à cette phase d'ajustements alors que seulement 220 postes ont été publiés. Il reste d'après votre document 77 collègues sans postes.

Nous sommes inquiets concernant la procédure de traitement de leur situation, la clarté des opérations, la justesse des décisions.

Nous souhaitons que le temps nécessaire soit donné à cette commission administrative paritaire et à ses membres, et les échanges indispensables permis, afin qu'un maximum de propositions d'affectation soient faites ici.

Pour les cas de personnels ayant demandé la possibilité d'être affectés à titre provisoire car ils ne veulent pas être maintenus sur leur poste pour des raisons recevables, (affectation d'un conjoint gendarme nommé à 120 kilomètres de sa caserne actuelle, déplacement d'office par mesure de protection),ou demandant leur retour sur un poste de faisant fonction où personne n'a postulé… nous demandons que leur situation soit prise en compte. Il s'agit de situation particulière qui demande un traitement particulier.

Le SE-UNSA tient à rappeler qu'en 2016/2017, les chargés d'école doivent être déchargés 4 jours et les directeurs de 2 classes DOIVENT bénéficier de 10 jours de décharge (voir circulaire 2014-115 du 3/09/2014). Sachant que cette année, de nombreux D3 n'ont pas, dans la réalité, été déchargés de ces 10 jours, il paraît impossible aux circonscriptions de respecter ces textes à moins de programmer sur l'année scolaire les remplacements des directeurs sur ces 10 jours, soit un jour par mois, et que les personnels concernés soient donc informés dès la rentrée de ces journées de décharge. Encore une fois, le SE-UNSA exige que soient respectés les droits de tous, et non pas seulement les droits de certains « quand

c’est possible ». Ce n’est pas le sens du texte ministériel qui reconnait aux directeurs la nécessité de ce temps de décharge.

Les élues du Se UNSA 71 à la CAPD